



AVIS D'EXAMEN

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre,
pour le territoire national

l'examen professionnel DE LIEUTENANT HORS CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Session 2022

Catégorie B - Femme / Homme

Conditions d'inscription	Date de l'épreuve écrite	Période d'inscription
<p>Les candidats s'inscrivant à l'examen doivent remplir les conditions fixées à l'article 15 du décret n° 2012-522 du 20 avril 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels.</p> <p>« Peuvent être promus lieutenants hors classe, après réussite à un examen professionnel, les lieutenants de 1^{ère} classe justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon et d'au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ».</p> <p>Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, «... les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel prévu aux articles 39 et 79 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier ».</p> <p>Ainsi, pour cette session 2022, les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions requises au 1^{er} janvier 2023.</p> <p>Les candidats doivent également justifier qu'ils seront en activité le jour de la date limite de validation des inscriptions, fixée le 21 avril 2022.</p>	<p><u>Le 18 octobre 2022</u></p> <p>en Ille et Vilaine (35)</p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure de l'examen, disponible sur le site du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.</p>	<p><u>Pré-inscription en ligne</u></p> <p>du 8 mars 2022 au 13 avril 2022, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).</p> <p>Une préinscription en ligne à l'examen professionnel de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels, session 2022, sera ouverte :</p> <ul style="list-style-type: none">- sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine : www.cdg35.fr- ou par l'intermédiaire du portail national www.concours-territorial.fr <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat, appelé « espace candidat ».</p> <p><u>Validation d'inscription</u></p> <p>du 8 mars 2022 au 21 avril 2022, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).</p> <p>Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé en ligne son inscription, à partir de son espace candidat.</p> <p>En l'absence de validation d'inscription en ligne dans les délais (soit au plus tard le 21 avril 2022, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée.</p> <p>Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.</p>

Adresse du CDG 35 : Centre de Gestion d'Ille et Vilaine - Service Concours Examens -
Village des Collectivités Territoriales - 1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNE FOUILLARD Cedex